



République Française  
COMMUNE DE CEVINS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA SAVOIE  
-----  
Arrondissement  
d'Albertville 1  
-----  
Canton n° 3

**Séance du 21 octobre 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre à 19h15, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Excusés : Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE), Samuel DELTOUR (pouvoir de vote à Emmanuel DI LUZIO).

Mme Bernadette AMIEZ a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : D.C.M N°037/22 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSÈRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Vu l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe les conseillers que, conformément à l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'évacuation des ordures ménagères de la communauté d'agglomération Arlysère a été présenté au conseil communautaire du 22 septembre 2022.

Il ajoute que ce rapport est téléchargeable sur son site internet, à la rubrique « rapports d'activités », sous le titre « Valorisation des déchets – Savoie Déchets – Rapport d'activités 2021 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'évacuation des ordures ménagères de la communauté d'agglomération Arlysère.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
  
Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 31/10/22

Publié le : 02/11/22

Publié sur le site internet le : 02/11/22

REÇU EN PREFECTURE  
le 31/10/2022  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-073-2173 00631-20221021-DCM0372022-